

## ***SEANCE DU 5 JANVIER 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le 5 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, ~~BONNET Dominique~~, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absents excusés : BONNET Dominique (procuration à PUECH Jérôme)

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire commence la séance en présentant aux élus Monsieur Samuel COUTROT, nouvel agent technique, invité pour faire connaissance des élus et échanger sur l'organisation, les travaux à réaliser et divers points.

Elle informe les membres du conseil municipal que l'achat d'une tronçonneuse serait à prévoir au budget primitif 2022.

Elle soulève également le point des congés annuels qu'il faudra planifier afin de prévoir le remplacement sur cette période.

Madame Le Maire demande ensuite si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 23 novembre 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

#### **Délibération 2022-001 : Création de 3 itinéraires de chemins de randonnée communaux – Autorisation de signature de convention pour passage dans le domaine privé**

Madame Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de création de trois itinéraires de randonnée suivants :

- « Les Camps de Labrunie »
- Autour de « La Maison Rouge »
- Autour du « Château de Fargues » en reliant le « Chemin des peintures »

Ce projet est proposé par la Commune de Vitrac.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la Commune.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe,
- Autorise le balisage des itinéraires selon les vœux de la Commission de Randonnée de Vitrac
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Monsieur Bernard DELRIEU soulève le problème de balisage du circuit jaune du « Trou du Diable » qui a pourtant été refait par la Communauté de Communes courant 2021 et pour lequel il y a encore des passages litigieux. Malgré le fait que la compétence entretien de ce chemin appartient à la Communauté de communes « Chataigneraie Cantalienne, il sera revu lors du balisage des trois nouveaux circuits communaux.*

### **Délibération 2022-002 Contrat de bail – location logement communal bâtiment Ecole ; tarification particulière relative à l’occupation par le nouvel agent technique communal**

Madame Le Maire rappelle à l’assemblée que le logement communal occupé par Mme SERVANT Aurélie est libre depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Suite aux entretiens pour le recrutement d’un agent technique communal, la question du logement a été abordée avec une des personnes habitant en Isère. Suite à son recrutement, il lui a été proposé de loger dans l’appartement communal laissé libre dernièrement, pour les besoins de service.

La proximité géographique d’un agent technique est essentielle, quant aux travaux liés à des problèmes de fuite sur le réseau AEP, de déneigement, etc,....

Il lui serait octroyé une baisse de 50 % sur le loyer. Initialement, le loyer est d’un montant de 322.65 Euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (délibération d’octobre 2021).

Pour les besoins de service, Monsieur Samuel COUTROT, nouvel agent technique, pourra bénéficier d’une baisse de 50 % de ce montant. Il devra honorer la somme de 161.33 Euros par mois à compter du 1er décembre 2021.

Si Monsieur COUTROT Samuel rompt son contrat de travail avec la commune de Vitrac, il ne bénéficiera plus de la baisse de 50 % de son loyer. Cette tarification particulière de loyer est uniquement relative à la vie professionnelle (agent technique communal).

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail en faveur de Monsieur Samuel COUTROT

### **Travaux en cours :**

**\*Extension de la Salle polyvalente :**

Une réunion entre les intervenants, « Cantal Habitat », Arnaud TECK, architecte, et les élus est programmée le mercredi 19 janvier autour de la construction de cette halle, afin de présenter le projet rectifié dans le but de minimiser le coût ainsi que la déclinaison dans le temps des étapes d’investissement

#### \*Réseau AEP :

Le compteur d'eau reste à installer chez Monsieur LAVERGNE. 2 autres seront à poser à La Maison Rouge : 1 chez Maxime LAFONT et un nouveau au bâtiment professionnel. Une visite est prévue le samedi 8 janvier avec Mr Puech adjoint et Marie-Paule Bouquier

Chez Monsieur et Madame CHAUSI Daniel, le réseau assainissement est bouché dans leur cour par les racines d'un palmier qu'ils ont planté Mr LAPIERRE est intervenu avec la présence de Mr PUECH Jérôme. Cette partie n'a pas été réalisée par ses soins. Ce tronçon a été fait dans les années 1990- 1995 ; lors de l'ouverture des regards existants, on a pu constater qu'il n'existe pas de séparation entre le pluvial et l'assainissement pour les 3 regards desservant les maisons CHAUSI, MAS et le gîte de Monsieur CHAUSI.

2 options sont possibles :

- refaire à l'identique
- recasser la place alors que les travaux de sécurisation du bourg viennent d'être terminés.

Au vu de la grandeur des travaux pour faire le génie civil, le branchement a été fait comme il a été conçu. C'est un réel problème qu'il faudra un jour résoudre puisque le pluvial s'écoule dans la station d'épuration

#### \*Desserte forestière :

Madame le Maire a été informée des résultats de l'appel d'offre réalisé par la Commune de Saint-Mamet (en charge de la partie administrative de ce projet). Les Entreprises SEGERIE, STAP 15, BERTRAND, MEALLET et LAPIERRE ont fait une proposition.

C'est l'entreprise SEGERIE de Saint-Paul-Des-Landes, qui a été retenue, au vu du nombre de points attribués, pour un montant de 124 699.20 Euros TTC.

#### \*Adressage :

Quelques numéros et panneaux indicateurs ont été commandés et seront à installer.

Les lettres de certains panneaux indicateurs sont également à recoller notamment dans le bourg et Labouygues.

### **Questions diverses**

\*Vitesse : Des vitesses excessives ont été constatées dans les hameaux du « Pas de Péage » et de « La Maison Rouge ». Les riverains demandent des mesures pour ralentir cette vitesse.

2 propositions ont été reçues pour des coûts compris entre 11 000.00 et 21 000.00 Euros avec des variantes (panneaux, marquage au sol, bandes rugueuses...)

Au vu du coût, et ne pouvant demander de subvention pour cette année, des panneaux « 50 » seront installés dans un premier temps, ce qui permettra de réaliser une étude plus affinée.

La Société COLAS sera contactée afin de vérifier si la réalisation de dos d'ânes est possible, et pour avis.

Des silhouettes à peindre pourraient également être installées le long de cette voie ; elles seraient peintes par l'agent communal en charge de l'agence postale communale, en remplacement des ateliers intergénérationnels qui ont dû être suspendus faute de participants.

\*Alarme intrusion à l'église : deux devis ont été reçus suite à une panne de l'alarme intrusion (à priori défectueuse) à l'église ; nous sommes dans l'attente de celui de la Société Résintel qui a également été contactée. Le remplacement se chiffrerait à 1 600.00 Euros environ.

\*Commission électorale : Cette commission a pour but de vérifier les inscriptions et radiations des listes électorales et se compose de trois membres :

- un conseiller municipal : Monsieur LACOSTE Pierre
- un délégué de l'administration : Monsieur RAYNAUD Max
- un délégué du Tribunal de Grande Instance : Madame Pierrette CAZES, décédée, et qu'il convient de remplacer.

Une liste a été transmise à la Préfecture et c'est Madame JAULHAC Josette qui a été retenue. Une première réunion de cette commission fait état de 16 radiations (départs de la commune). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 mars 2022 afin de pouvoir participer aux élections présidentielles des 10 et 24 avril.

\*Bulletin municipal 2022 : les articles sont en cours d'élaboration ce qui permet de commencer la mise en page ; l'impression est à prévoir pour février.

\*Ecole : Une nouvelle famille est arrivée le 22 décembre dernier, ce qui porte l'effectif des enfants scolarisés sur le RPI à 15 élèves domiciliés à Vitrac soit 9 familles.

Madame Mélanie BLONDEL a fait part de son absence à la rentrée de janvier, par mail le dimanche soir tard.

Le nouvel élève aura besoin d'un Assistant de Vie Scolaire, c'est de la compétence de l'Education Nationale. Madame Bouquier a contacté la directrice pour mettre en place cette présence.

\*Réorganisation du travail de l'employée communale détachée à l'Agence Postale Communale : Les ateliers intergénérationnels n'ayant plus lieu faute de participants, l'agent communal en charge de ces ateliers s'est vu attribuer de nouvelles tâches (ménage salle des archives, logement vide, escalier de l'école).

La salle des mariages et les toilettes publiques seront nettoyées le mardi, les enfants en garderie partant lus tôt.

L'arrosage, la taille des rosiers, repeindre les lanternes en couleurs vives ainsi que de nouvelles silhouettes, le rangement de la boîte à lire sont de travaux qui pourront être réalisés par cet agent.

\*Capteurs de CO2 : La commune envisage d'acheter un capteur de CO2 pour la salle de classe. Une participation de l'état à hauteur de 50 % est possible pour tout dossier déposé avant le 15 avril 2022. Plusieurs devis sont demandés.

\*Défibrillateur : La question de sa présence sur la commune a été soulevée par Monsieur LACOSTE Pierre. Une acquisition prochaine est envisagée pour une installation à proximité de la salle polyvalente

\*Cantal Habitat : Un couple avec deux enfants est intéressé par l'appartement vacant situé à côté de l'Auberge de la Tomette.

\*Entretien des haies : Une administrée demande comment tailler sa haie, riveraine d'une voie étroite. Les élus envisagent de se rendre sur place afin de la conseiller au mieux.

\*Sapeurs Pompiers : Madame Le Maire lit aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu de cette entité et relatant les problèmes liés au métier, à la logistique, au manque de moyens humains et matériels pour pouvoir exercer ce métier dans de bonnes conditions. Un courrier de soutien leur sera adressé.

- Acquisition de 2 composteurs: L'un destiné à l'Ecole, l'autre sur le terrain de jeux Madame BROUXEL Claire a été nommée élue référente selon la demande des services OM de la COM COM

\*Miroir : La demande d'installation d'un miroir est toujours d'actualité ; au vu du coût, la recherche d'un fournisseur acceptant le règlement par mandat administratif sera faite sur internet.

\*Un problème d'évacuation des eaux a été signalé sur la voie commune vers à l'intersection de Labouygues et de la Route de Patacou.

Prochaines réunions:

- Commission PLUi : lundi 17 janvier à 20h30
- Conseil Municipal : mercredi 2 février à 20h30
- Visite des captages, des châteaux, de la station d'assainissement (compteurs de bâchées) d'eau en présence des élus et des agents communaux : samedi 5 février 2022 à 14h

Fin de séance. : 22h30

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	Procuration à Jérôme PUECH
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	

